

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral

62321 Boulogne-sur-Mer Cédex

Objet : Avis de l'Ifremer pour un projet de découpage de la zone 62-07 Wimereux coquillages vivants

Affaire suivie pour l'Ifremer par M. Alain LEFEBVRE, Mme Françoise VERIN

V/réf. NF/NF/17-634

N/Réf. : LER-BL/17.184

N/Réf. IFREMER Iso 9001 - Processus P9 : 17.102

Boulogne-sur-Mer, le 4 décembre 2017

Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant le découpage de la zone de production des coquillages vivants n° 62.07 en deux sous-zones.

Dossier reçu par l'Ifremer

Le dossier de demande d'avis reçu le 21 novembre 2017 comporte en pièces jointes :

- Une carte de la zone de production des coquillages vivants : zone 62.07 avec les nouvelles délimitations proposées ;
- Un extrait du compte-rendu de la commission de suivi sanitaire des zones de production des coquillages vivants du Pas-de-Calais tenue à Boulogne-sur-Mer le 13 octobre 2017 ;
- Le courriel du CRPMEM présentant l'avis des pêcheurs à pieds professionnels sur le découpage proposé en commission de suivi sanitaire ;
- Le courriel du Parc Naturel Marin présentant l'évaluation de la ressource par gisement naturel de la zone et la fréquentation des lieux par les pêcheurs à pieds de loisir.

Observations de l'Ifremer

Suite à la réunion de la commission de suivi sanitaire des zones de production de coquillages vivants du Pas-de-Calais du 13 octobre 2017 et après étude du rapport d'étude de zone 62.07 (Vérin F., Devreker D., Lefebvre A., 2017. Etude sanitaire de la zone 62.07 "Wimereux". Rapport Ifremer ODE/RST/LER.BL/17.02, 51 pages), il a été proposé de réfléchir à une limite alternative à celle définie par l'Ifremer.

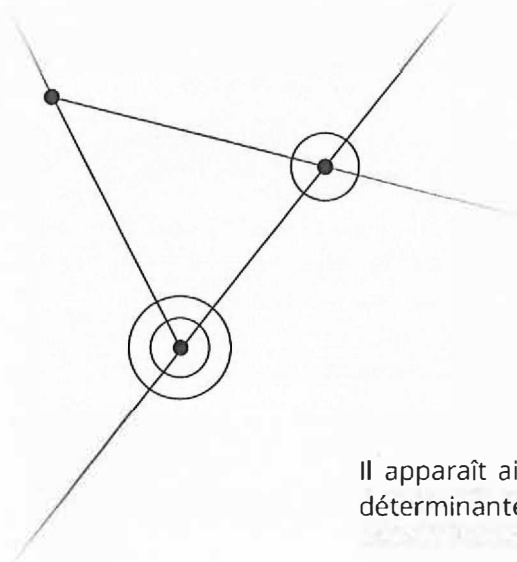
La zone 62.07 est sous l'influence de différentes pressions référencées dans le rapport de l'Ifremer. Les principales contributions sont résumées page 39.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre Manche Mer du Nord
150, quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-mer
France
+33 (0)3 21 99 56 00

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr



Il apparaît ainsi qu'à l'échelle de cette zone, c'est la rivière Le Wimereux qui est déterminante en termes d'apports de contaminants microbiologiques.

Le découpage de la zone 62.07 en deux nouvelles zones nécessite ainsi de descendre à une échelle géographique inférieure pour étudier ces apports. C'est pourquoi l'Ifremer propose une limite au niveau du poste de secours de la plage de Wimereux afin de pouvoir différencier la zone nord sous influence directe du Wimereux, de la zone sud sous influence des apports du ruisseau du Honvault.

Avis de l'Ifremer

Par conséquent, au regard des informations disponibles à ce jour, nous maintenons la proposition faite par l'Ifremer, à savoir : une nouvelle limite au niveau du poste de secours de Wimereux pour découper la zone 62.07 en deux nouvelles zones.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ce courrier, et vous prions de croire, Monsieur l'administrateur des Affaires Maritimes, en l'expression de nos salutations très distinguées.

Dominique Godefroy
Directeur du centre IFREMER
BOULOGNE-SUR-MER

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre Manche Mer du Nord
150, quai Gambetta
62200 Boulogne-sur-mer
France
+33 (0)3 21 99 56 00

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr